



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin



Ramsar,

le réseau mondial
des zones humides

Demain, un label d'exception pour
le **MARAIS POITEVIN**



pnr.parc-marais-poitevin.fr



Votre engagement compte !

Nous vivons dans la plus vaste zone humide de la façade atlantique française. Les zones humides jouent un rôle majeur d'un point de vue écologique. Elles se distinguent notamment des autres zones naturelles, en régulant la ressource en eau et en atténuant les risques d'inondation. Notre territoire, déjà reconnu au niveau national et européen, se mobilise pour faire valoir, à l'échelle mondiale, sa qualité de zone humide. C'est une opportunité supplémentaire pour le Marais poitevin qui répond aux critères requis à la labellisation Ramsar, prévue dans la Charte du Parc naturel régional depuis 2014.

En tant qu'acteur local du Marais poitevin, soutenez notre candidature au label Ramsar !



Le label Ramsar

Ramsar est le seul traité international en faveur d'un écosystème.

Ses objectifs sont clairs :

- sauvegarder et utiliser de manière rationnelle les zones humides ;
- préserver la biodiversité ;
- maintenir les valeurs sociales et culturelles spécifiquement liées aux zones humides.



Signer la convention de Ramsar

C'est bénéficier...

- d'une reconnaissance à l'échelle internationale de la valeur du patrimoine naturel du Marais poitevin ;
- d'une plus forte dynamique collective au service de la gestion durable et la protection de ce bien commun ;
- d'une meilleure visibilité et d'une nouvelle attractivité pour le Marais ;
- d'un argument supplémentaire pour mobiliser des financements plus importants pour nos actions de préservation et de restauration du Marais poitevin ;
- des services et de l'expérience du réseau des sites Ramsar.





proposition de site Ramsar zone humide PNR du Marais poitevin

PNRMP, janvier 2020
Sources: DREAL, FMA, © IGN Paris - ADMIN EXPRESS® 2020

Les étapes de labellisation

1

Définition du périmètre et du plan de gestion

PÉRIMÈTRE DU SITE RAMSAR

= Site Natura 2000 du Marais poitevin, soit **68 023 ha** reconnus au niveau européen pour leur richesse environnementale

+ Des milieux remarquables identifiés

= **69 034 ha**

PLAN DE GESTION

= Document d'objectifs Natura 2000

2

Rédaction de la fiche démontrant la valeur patrimoniale du site

UN PATRIMOINE D'EXCEPTION PROTÉGÉ

33 milieux naturels*, une diversité de zones humides rares et uniques

+ **158 espèces végétales et animales***

3

Consultations des acteurs du territoire

Une ambition portant une dynamique et des actions pour faire vivre le label Ramsar.

4

Instructions nationale et internationale

*Source : suivis et études de l'Observation du patrimoine naturel du Marais poitevin

Notre candidature en 7 dates clés

20 mai 2014

Le Marais poitevin classé en Parc naturel régional. La charte prévoit la labellisation Ramsar.

25 nov. 2015

Adhésion à l'association Ramsar France.

18 juin 2018

Le Comité syndical décide d'engager la procédure.

29 nov. 2018

Demande officielle au préfet de Nouvelle-Aquitaine, coordinateur pour le Marais poitevin, d'initiation d'un dossier de candidature.

24 jan. 2020

Approbation de l'engagement de la phase de consultation par les élus du Parc.

Vous êtes ici !

avril 2021

Consultation des acteurs locaux sur le dossier de candidature Ramsar.

automne 2021

Transmission de la candidature aux services de l'État.



Participent au comité de suivi : la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine et la Dreal Nouvelle-Aquitaine coordinatrices pour le Marais poitevin, les représentants du conservatoire du littoral, de l'Office français de la biodiversité (OFB), de l'Etablissement public du Marais poitevin, les chambres d'agriculture de Charente-Maritime, Vendée et Deux-Sèvres, l'association Ramsar France, le conseil scientifique et prospectif du PNR, les associations de protection de la nature, dont la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et la Coordination pour la défense du Marais poitevin, la Réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, un spécialiste milieux aquatiques, les présidents de la communauté d'agglomération du Niortais, de La Rochelle et des communautés de communes Aunis Atlantique, Aunis Sud, Pays de Fontenay-Vendée, Vendée Grand Littoral, Sud Vendée Littoral, Vendée Sèvre Autise, ainsi que des élus du bureau et l'équipe projet du Parc.

Demain, un label d'excellence pour le Marais poitevin **3**



Près de
2 500 sites
labellisés Ramsar

50 sites en France regroupés dans une association de gestionnaires
La baie de Somme, le golfe du Morbihan, la baie du Mont-Saint-Michel, la Camargue, la grande Brière, le lac du Bourget...

Ailleurs, des sites prestigieux
comme le delta du Danube, les Everglades en Floride, l'estuaire de l'Amazone...

... et bientôt la zone humide du Marais poitevin ?

Ramsar
en quelques dates

2 février 1971
Signature de la convention internationale à Ramsar (Iran)

1^{er} octobre 1986
Entrée en vigueur en France

2021
171 pays signataires de la convention

En savoir plus sur
www.ramsar.org



Retrouver toutes les informations
sur la candidature du Marais poitevin sur
pnr.parc-marais-poitevin.fr



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin

2, rue de l'église
79510 Coulon
05 49 35 15 20

Antenne Charente-Maritime
3, rue du 26 septembre 1944
17540 Saint-Sauveur-d'Aunis

Antenne Vendée
Pôle des Espaces naturels du Marais poitevin
2, rue du 8 mai
85580 Saint-Denis-du-Payré

